

Pratique à but fétichiste à Lambaréné

Trois sœurs suspectées d'avoir mutilé le cadavre de leur mère

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

L'acte ignoble a eu lieu lors de la veillée mortuaire, au cours de laquelle l'une des trois sœurs - qui étaient d'ailleurs les seules à approcher la dépouille de près -, aurait mis à profit son isolation dans une chambre, pour sectionner la lèvre inférieure de sa génitrice.

MARGUERITE Maroundou Manguila, 55 ans, médecin traditionnel, Elsa Noëlla Manguila-Manguila, 51 ans, et Yvonne Mamie Kingui, 47 ans, trois sœurs consanguines, ont été interpellées, le lundi 18 avril dernier, par les

agents de la Police d'investigation judiciaire (Pij) de Lambaréné. Il est reproché aux trois dames d'avoir procédé à la mutilation du cadavre de leur mère, Moussavou Nzamba, morte à 72 ans. Déférées devant le parquet du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, elles ont été admises à la maison d'arrêt locale.

D'après les faits, dame Moussavou Nzamba décède à la suite d'un cancer généralisé, dans la nuit du dimanche 17 avril dernier. Ses obsèques ont lieu à Lobi-Mbigou, son village natal, situé à 42 km de Lambaréné, sur la route de Fougamou. Mais le rituel destiné à accompagner la défunte à sa dernière demeure est malheureusement entaché d'un fait sans précédent



Photo : Esate Ndiioroum

Le parquet de Lambaréné (dont voici le siège) a écroué les trois sœurs à la prison centrale, en attendant leur procès.

dans le hameau.

En effet, les veilleurs découvrent, au petit matin, que la lèvre inférieure de la défunte a été sectionnée. Aussi, l'enquête immédiatement diligentée par les agents de la Pij, sur instruction du parquet,

permet-elle de découvrir que le corps de la septuagénaire se trouvait sur une natte posée à même le sol, dans une chambre. Alors même que la tradition exige que la dépouille soit exposée dans la salle de séjour, à la vue des

parents, amis et connaissances.

« Nous sommes en présence d'un acte prémédité. L'auteur a mis à profit le fait que le corps était isolé, afin de commettre sa basse besogne », renseigne une source proche de ce dossier. Puisque personne d'autre, excepté les trois sœurs, n'avait accès à la chambre mortuaire, les premiers soupçons des limiers vont principalement se porter sur ces dernières.

Maroundou Manguila, la tradipraticienne, est d'ailleurs considérée comme la commanditaire présumée de cet acte ignoble à but fétichiste. C'est elle qui, révèle l'enquête, aurait pris la décision de mettre le corps de sa mère à l'abri de tous les regards.

Mais « les trois mises en cause

ont nié les faits (...), à la faveur de l'audition au poste de police. Non sans se rejeter mutuellement la responsabilité », indique un Officier de police judiciaire (OPJ).

Peu convaincu par leur argumentaire, le juge d'instruction devant lequel Marguerite Elsa Noëlla Maroundou Manguila, Manguila-Manguila et Yvonne Mamie Kingui ont été déférées, le mercredi 20 avril dernier, a choisi de les placer en détention préventive. Sans nul doute, le temps de leur permettre de préparer leur défense, au cours d'un procès qui ne manquera certainement pas de révéler au public le dessein sombre nourri dans cette affaire.

Vol à la délégation provinciale de la Caistab Franceville...

Plus de deux millions de francs et un ordinateur disparus du bureau du comptable

N.O.

Franceville/Gabon

LA délégation provinciale de la Caisse de stabilisation et de péréquation (Caistab) du Haut-Ogooué, située dans le troisième arrondissement de Franceville, a été victime d'un vol avec effraction, perpétré par des individus non encore identifiés, dans la nuit de samedi 16 à dimanche 17 avril 2016. Au cours de cette opération, une somme de 2 millions



Photo : N. O.

Le siège de la Caistab à Franceville, où les 2 millions 393 000 francs auraient disparu.

393 000 francs qui se trouvait dans le bureau du comptable, a été emportée, en même temps qu'un ordi-

nateur de marque Compaq, de couleur noire. Selon le délégué provincial de la Caistab, M. Badouna

Badouna, la somme disparue devait servir non seulement au paiement du reliquat des salaires des agents de la main d'œuvre permanente d'Alanga, le lundi 18 avril dernier, pour un montant de 1 423 000 francs, Mais aussi, à l'investissement du parc à bois de Kellé, estimé à 970 000 francs, ainsi qu'à la production du matériel végétal à la pépinière de Ngouoni.

Le constat de la disparition des finances a été fait par le comptable lui-même, le dimanche 17 avril dernier. Sur plainte du délégué de la structure, une enquête a alors été ouverte par l'antenne provinciale de la Police d'investigation judiciaires (Pij). Laquelle enquête permettra de mettre la lumière sur ce vol perpétré dans les locaux de la Caistab, qui plus est la veille

du paiement des salaires des agents d'Alanga, une bourgade située entre Franceville et Okondja. Mais déjà, tout le personnel a été entendu lundi 25 avril dernier dans les services de la Pij. Nul doute qu'au cours des prochains jours, les enquêteurs perceront le mystère qui entoure cette nouvelle et bizarre disparition d'argent. Affaire à suivre.

... et à la tire aux feux tricolores de Batterie IV
Yannick Mefe arrache son sac à une dame

COE

Libreville/Gabon

DEUX amis d'enfance, Yannick Mefe, 22 ans, et Hervé Mbélé, 25 ans, tous deux Gabonais, ont passé un sale quart d'heure, le vendredi 22 avril dernier, au niveau des feux tricolores des Affaires étrangères. Ils ont été proprement tabassés par une foule en furie. D'autant que, simulant une envie de faire miction, Yannick Mefe s'est attaqué à une femme, debout sur le trottoir, du côté des feux tricolores de Batterie IV, en lui arrachant violemment son sac, avant de s'enfuir à bord du véhicule de son ami.

Interrogés sur les faits, Hervé Mbélé raconte qu'étant distributeur de produits cosmétiques, son travail lui commande de se déplacer à bord d'un véhicule, pour aller à la rencontre des clients et faire des livraisons. C'est ce qu'il faisait ce vendredi à bord d'une voiture louée à cet effet. Mais alors qu'il est en stationnement sur le parking du lycée Paul Indjendjet Gondjout (Lpig), il est surpris de voir Yannick Mefe toquer à sa vitre, tant il y a belle lurette qu'ils ne se sont plus revus.

Il l'embarque, histoire de ressasser le passé et pour qu'il l'accompagne dans ses transactions. Arrivés à hauteur des feux tricolores de Batterie IV, Yannick Mefe lui demande de se garer, parce qu'il ressent le besoin de faire miction. Ce qu'il fait. Au bout de quelques secondes, il remonte dans le véhicule, par l'arrière. Ce qui ne suscite pas la curiosité de son ami conducteur.

Lorsqu'ils arrivent aux feux tricolores des Affaires étrangères, Hervé Mbélé dit être surpris par quelqu'un à bord d'un Patrol noir, qui lui



Photo : COE

De gauche à droite, Yannick Mefe, le présumé braqueur et son ami d'enfance Hervé Mbélé qui clame son innocence.

fait signe de se garer. L'homme se rapproche alors des deux amis et fait savoir à Mbélé que son ami vient d'arracher le sac à une dame, après l'avoir traînée sur une bonne distance, vu que celle-ci ne voulait pas se laisser faire. Le distributeur de produits cosmétiques dit avoir été étonné par une telle révélation, d'autant qu'il sait que son pote, en descendant du véhicule, allait simplement faire miction. Mais au lieu de faire acte de contrition, Mefe tente de nier les faits. Ce qui irrite quelques personnes présentes sur les lieux. Et, en très peu de temps, les deux amis sont cernés par la foule. Ils sont ensuite frappés, et conduits à la Direction de la sûreté urbaine (DSU), sise au Komo.

Une fois au poste, Yannick Mefe finit par avouer son forfait, Hervé Mbélé, lui, refusant catégoriquement d'être mêlé à cette histoire. Des déclarations qu'ils ont du reste maintenues devant le parquet de Libreville. Et, au bout du compte, un mandat de dépôt a été décerné à l'encontre du premier, alors que son camarade et complice présumé a bénéficié d'une liberté provisoire.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

PAIEMENT DES PENSIONS

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les pensionnés payés par virement bancaire, qu'elle procédera au paiement des pensions à compter du mercredi 04 mai 2016 sur l'ensemble du territoire national, en raison du traitement de la suspension de centaines de pensions de tous ceux qui n'ont pas été recensés physiquement par tous nos services décentralisés.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale vous remercie pour votre compréhension.

Notre ambition : mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 25 avril 2016.



Dr. Désiré LASSEGUE

NB : En cas de réclamation, veuillez contacter notre service Réclamation au +241 01.79.12.37
Centre d'appels : +241 01.79.73.00
Mail CNSS : information@cnss.ga



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance - BP - 04 Libreville - Gabon - Tél : (+241) 01 79 0 00 - Fax : (+241) 01 79 64 25 - www.cnss.ga